



Monsieur Claude Wiseler

Président de la Chambre des Députés

Luxembourg, le 5 mars 2026

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, j'ai vous prie de bien vouloir transmettre la présente question parlementaire à Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

Au centre de l'Europe, le Luxembourg vit au rythme du plurilinguisme, où la rencontre des langues et des cultures fait partie du quotidien. Il est également, depuis des décennies, un acteur engagé du Benelux, cadre de coopération étroite avec la Belgique et les Pays-Bas, fondé sur des frontières voisines, des mobilités humaines, des projets partagés et, plus largement, une même conception concrète de la coopération régionale européenne.

Dans ce cadre, la maîtrise du néerlandais n'est pas seulement un enrichissement culturel, elle peut devenir une passerelle concrète vers des études, des emplois et des échanges accrus avec nos partenaires, ainsi qu'un atout supplémentaire dans un pays où la mobilité et l'ouverture font partie du paysage.

Or, il apparaît qu'au sein des lycées nationaux au Luxembourg, le néerlandais ne peut pas être choisi comme langue optionnelle. Ce constat surprend, tant il semble en décalage avec l'esprit même du Benelux et avec l'ambition d'offrir aux élèves des horizons linguistiques à la mesure des réalités économiques, sociales et géographiques du pays.

Dans ce contexte, je souhaiterais poser les questions suivantes à Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse :

- Le Ministre peut-il confirmer que, dans les lycées nationaux, le néerlandais ne figure pas parmi les langues pouvant être choisies en option, et préciser le cadre réglementaire ou pédagogique qui détermine la liste des langues optionnelles proposées ? Si oui, quelles raisons expliquent l'absence du néerlandais dans l'offre optionnelle actuelle ?
- Le Ministre peut-il indiquer s'il a été saisi ces dernières années de demandes visant à introduire ou à renforcer l'enseignement du néerlandais dans le secondaire, et quelles suites ont été réservées à ces sollicitations ?
- Le gouvernement entend-il faire évoluer l'offre linguistique des lycées nationaux afin de permettre, à l'avenir, le choix du néerlandais comme langue optionnelle ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Laurent Zeimet

Député

A handwritten signature in black ink, reading "Zeimet". The signature is written in a cursive style with a large initial "Z" and a long horizontal stroke at the end.